

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 611**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 611 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
174 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFLECTION DES EXUTOIRES PLUVIAUX DANS
LE SECTEUR DE LA GRANDE-ANSE**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 15 octobre 2025 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 168 621 \$ et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 JANVIER 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière